

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 02 JAN. 2023

portant création et composition du comité social d'administration de la forêt et de l'agriculture du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration de la forêt et de l'agriculture du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé auprès du directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises relevant du ministre chargé de l'agriculture un comité social d'administration de la forêt et de l'agriculture ayant compétence pour les services de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et pour les services chargés de la forêt et de l'agriculture au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ainsi que des directions départementales des territoires et de la mer et des directions départementales des territoires.

Il connaît, dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé, des questions communes relatives à la mise en œuvre des politiques agricoles communes, au développement des filières, à la compétitivité économique et environnementale des entreprises ainsi qu'à la préservation et à la gestion de la forêt intéressant tout ou partie de ces services.

Article 2

La composition de ce comité est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises ou son représentant, président ;
- Le chef du service des ressources humaines ou son représentant.

b) Représentants du personnel (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
FO Agriculture	1. Mme Magali MONIER, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale des territoires et de la mer de la Manche	1. M. Adrien VINCENT, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale des territoires et de la mer des Alpes Maritimes
	2. M. Pascal GROSJEAN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne Rhône-Alpes	2. M. Janick GODIN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale des territoires et de la mer du Finistère
	3. Mme Gisèle VIMONT, secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale des territoires de l'Allier	3. M. Yves JUIN, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale des territoires de la Lozère
UNSA Fonction Publique	4. M. Gaël GUEDES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale des territoires de la Sarthe	4. M. Jacques DELCEY, secrétaire administratif du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale des territoires du Jura
	5. M. Aurélien POULOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est	5. M. Nicolas GOUGAIN, attaché d'administration de l'Etat, direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
	6. Mme Fabienne DURAND, attachée d'administration de l'Etat, direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique	6. Mme Sophie MOURAUX, secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale des territoires du Jura
CFDT	7. Mme Emanuela GARINO, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie	7. Mme Virginie PLANTIER, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale des territoires de l'Ardèche

	8. Mme Alexa LASSALLE, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale des territoires et de la mer des Landes	8. Mme Agnès RIMBERT-DUCHER, attachée d'administration de l'Etat, direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	9. Mme Sandrine DIOT, adjointe administrative des administrations de l'Etat relevant du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale des territoires de la Haute Marne	9. M. Clément DUGUE, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale des territoires de la Sarthe
	10. M. Jean-Philippe DANIEL, secrétaire administratif du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale des territoires du Tarn	10. M. Michaël FORICHON, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire
Alliance du Trèfle	11. Mme Anne-Laure DELAPORTE, inspectrice de santé publique vétérinaire, direction départementale des territoires des Ardennes	11. Mme Valérie BOYE, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale des territoires des Vosges

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 02 JAN. 2023

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises,

P. DUCLAUD

